

Le cinq mars deux mil dix-neuf, une convocation a été adressée à chaque membre du comité syndical pour la réunion du SIVOS qui se tiendra le mercredi treize mars deux mil dix-neuf à dix heures trente à la mairie de Saint Aubin sur Scie, sous la présidence de Monsieur Bernard Bazille, Président.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 10 décembre 2018
2. Approbation du Compte de gestion 2018
3. Approbation du Compte administratif 2018
4. Affectation des résultats 2018
5. Approbation du Budget Primitif 2019
6. Fiscalisation des contributions communales
7. Contribution aux délégués départementaux de l'Education Nationale
8. Communications de Monsieur le Président
9. Questions diverses

Le Président,
B. BAZILLE

SEANCE DU 13 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize mars à dix heures trente, les membres du SIVOS de Saint Aubin sur Scie/Sauqueville, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard BAZILLE, Président.

Etaient présents : M. BAZILLE, MMES PIMONT, BACHELET, POYER, ROYER, CRISTOL (suppléante)

Etaient excusés : M. CANTO, MME DELESTRE, M VOISIN

Madame Mme Geneviève ROYER est nommée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, Madame SURET Nathalie faisant fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 10 heures 30.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 10 DECEMBRE 2018

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité après remplacement de la première page où Monsieur CANTO a été noté absent.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 N°19-01

Le Comité Syndical, à l'exception de Monsieur le Président, réuni sous la présidence de Mme Geneviève ROYER, vote le compte administratif de l'exercice 2018 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	2 034.20 €
	Réalisé :	1 267.77 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	2 034.20 €
	Réalisé :	1 047.86 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	181 596.67 €
	Réalisé :	117 308.85 €
	Reste à réaliser :	0.00 €
Recettes	Prévu :	181 596.67 €
	Réalisé :	195 370.49 €
	Reste à réaliser :	0.00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	- 219.91 €
Fonctionnement :	78 061.64 €
Résultat global :	77 841.73 €

VOTE : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

COMPTE DE GESTION 2018
N° 19-02

Monsieur le Président expose aux membres que le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Président le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Recettes : 161 831.68 €

Dépenses : 118 069.55 €

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le compte de gestion 2018, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

AFFECTATION DES RESULTATS 2018
N° 19-03

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	43 474.97 €
- Un excédent reporté de :	34 586.67 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	78 061.64 €
- Un déficit d'investissement de :	219.91 €
- Un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	219.91 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCEDENT 78 061.64 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) 219.91 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) 77 841.73 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT 219.91 €

VOTE : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

N° 19-04

Le Budget Primitif 2019 est soumis à l'approbation du Comité Syndical et s'équilibre comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	196 547.73 €	2 320.91 €
RECETTES	196 547.73 €	2 320.91 €

VOTE : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

FISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES

N° 19-05

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical a la possibilité de délibérer pour fiscaliser ces contributions (courrier du 8 janvier 2019 de la Sous-Préfecture).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve les participations communales et décide de recourir à la fiscalisation des contributions communales suivant les conditions ci-dessous :

Commune de Sauqueville : inscription au budget primitif de la totalité soit 13 534 €.

Commune de Saint Aubin sur Scie : inscription au budget primitif 13 162 €, fiscalisation 50 000 €.

VOTE : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**CONTRIBUTION AUX DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE
L'EDUCATION NATIONALE
N° 19-06**

Monsieur le Président donne lecture du courrier de l'union de Seine-Maritime des délégués départementaux de l'éducation nationale sollicitant une contribution pour leurs fonctions.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide d'accorder la somme de 30 €.

VOTE : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

**FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET PRIMAIRE EN GROUPE
SCOLAIRE « LES PETITS PRINCES »
N° 19-07**

Monsieur le Président rappelle qu'à la demande de l'inspection académique, suite à la fermeture d'une classe en septembre 2017, les deux écoles maternelle et primaire ne comportant plus que quatre classes, il serait nécessaire de fusionner les deux écoles en une.

Cette fusion serait effective au 1er septembre 2019, il n'y aurait plus qu'un groupe scolaire « Les Petits Princes » avec un/une directeur/trice.

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Conseil Municipal a approuvé le projet en séance de Conseil Municipal du 28 février 2019 (Délibération du 28/02/2019 - N° 2019-01)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 précisant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-30, précisant que le conseil municipal décide de la création et de l'implantation des écoles et classes élémentaires et maternelles d'enseignement public après avis du représentant de l'Etat dans le département.

Vu le Code de l'Éducation à l'article L212-1,

Vu le courrier de M. L'Inspecteur de l'Éducation Nationale donnant son accord à la fermeture des écoles maternelle et primaire « Les Petits Princes », et à l'ouverture d'une nouvelle école élémentaire « Les Petits Princes ».

Considérant l'avis favorable émis par le Conseil d'école,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide :

Le Comité Syndical approuve le projet de fusion des écoles maternelle et primaire en une seule école élémentaire à Saint Aubin Sur Scie au 1^{er} septembre 2019. Sous réserve que ces deux établissements perdurent physiquement, et forme le groupe scolaire « Les Petits Princes », maternelle et primaire.

VOTE : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Monsieur le Président :

- Informe les membres du Comité qu'une réunion va être organisée avec LA NORMANDE ainsi que les agents de restauration concernant le reliquat de repas,
- Donne lecture du courrier de la Mairie de Sauqueville concernant les frais de scolarisation de deux enfants hors commune. Les services de la Sous-Préfecture seront consultés.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Madame ROYER :

- A la demande de l'ADDLE : serait-il possible de donner le reliquat de fruits et yaourts aux enfants de la primaire qui déjeunent au second service afin de les faire patienter. Certains enfants ne déjeunant pas le matin ne se sentent pas bien le midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.